Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212902027-20260127-D202627011-DE

S.I.V.U
Du Queffleuth et de la Penzé

SIVU du Queffleuth et de la Penzé

Siège : Mairie de Plounéour-Ménez
6 Place de la Mairie
29410 Plounéour-Ménez

Tél. 02 98 78 94.20
Mel sg@plouneour-menez.bzh

Délibération n° 2026-01

En exercice :10
Présents : 6
Votants : 5

Convocation : 19/01/2026

OBJET :
Compte administratif 2025
Affectation résultat 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SIVU DU QUEFFLEUTH ET DE LA PENZE

Le vingt sept janvier deux Mil vingt six, à 18 heures
le comité syndical du SIVU du QUEFFLEUTH ET DE LA PENZE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent FONTANIER à la mairie de PLOUNEOUR-MENEZ.

Etaient présents : FONTANIER Laurent, GALL Thomas, LARHANTEC Danièle, HENRY Antoine, LARHER Loïc formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :PERON Jean-René ayant donné procuration à Mr HENRY Antoine MALENGREAU Nolwenn - GEORGES Eric – POULIQUEN Yvon – BOIREAU Josselin

---

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Loïc L'HARER, Vice-Président, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025, constatant la concordance des comptes, constatant que le compte administratif 2025 présente :

En section de fonctionnement : Résultat de l'exercice 2025 :
Un résultat d'exploitation de 2025 de 1 158.46 € (S'y ajoute 3 541.75 € d'excédent reporté au 002 de l'exercice 2024)
Donc un résultat de clôture au 31 décembre 2025 de 4 700.21 €

En section d'investissement : Résultat de l'exercice 2025
- Un solde d'exécution reporté de 43 153.15 €
- Un résultat d'investissement positif 12 169.80 €

Donc un résultat de clôture excédentaire au 31 décembre 2025 de 55 322.95 €

Le Président, Monsieur Laurent FONTANIER, sorti de la salle
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, par 5 voix pour

- **APPROUVE** le compte administratif 2025
- **CONSTATE** la concordance du compte administratif du Président et du compte de gestion du comptable public
- **DECIDE :**
- d'affecter le résultat d'exploitation 2025 du SIVU du Queffleuth et de la Penzé comme suit : en réserves au compte 1068 en recette d'investissement du budget primitif 2025 la somme de 3 582.21 €
- de reporter l'excédent d'investissement soit 55 322.95 € au compte 001 du budget primitif 2025

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme,
Le registre dument signé
Le Président,
Laurent FONTANIER